

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; M. Chevalier, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; M. Cosan-
dey, ing.; J. Favre, arch.; A. Rivoire, arch.; J.-P. Stucky,
ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 46.—	Etranger	Fr. 50.—
Sociétaires	»	» 38.—	»	» 46.—
Prix du numéro	»	» 2.30	»	» 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1003 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:	
1/1 page	Fr. 450.—
1/2 »	» 235.—
1/4 »	» 120.—
1/8 »	» 62.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursale.



Concours de projets pour la construction d'une piscine à Prilly.
Divers. — Bibliographie.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE À PRILLY

Extraits du règlement-programme

Ce concours a été organisé par la *Société coopérative de la piscine de Prilly*. Le terrain est situé au nord-ouest de la commune, au lieu dit « Sous la Fleur-de-Lys ».

Le concours est basé sur les principes de la SIA et de la FAS (norme 152).

Etaient admis à concourir les architectes domiciliés ou établis dans le canton de Vaud, ainsi que les architectes vaudois domiciliés dans d'autres cantons.

Le jury avait à disposition la somme de Fr. 14 000.— pour être répartie entre les auteurs des cinq meilleurs projets.

Programme

Du fait de la proximité immédiate des cimetières existants et de leurs agrandissements futurs, on étudiera avec grande attention les aménagements permettant de les isoler des installations sportives.

Une partie du parking pourra être située dans la partie ouest de la route, soit sur la parcelle réservée à l'agrandissement du cimetière.

Il est prévu dans une étape ultérieure l'aménagement de places de parking sur des terrains avoisinants non compris dans le périmètre du concours.

La fréquentation de la piscine est prévue pour 2000 personnes simultanément, ce qui donne approximativement une fréquentation maximum par jour de à 5000 6000 personnes.

L'ensemble doit s'intégrer le mieux possible au site; il doit être traité avec sensibilité, en conservant au

maximum l'aspect paysager de la région. Une grande importance sera donnée aux mouvements de terrain et aux plantations.

Le jury tiendra fortement compte de l'économie du projet.

La Société coopérative de la piscine de Prilly se réserve la possibilité d'une réalisation par étapes.

Équipement à prévoir

Un bassin de dimensions olympiques (50×21 m); un élargissement du bassin d'environ 150 m², permettant l'installation de plongeurs (deux de 3 m); un bassin pour non-nageurs, environ 1200 m²; une pataugeoire, environ 100 m²; les pédiluves nécessaires.

Une entrée avec deux caisses, une lingerie (location de costumes), un bureau de direction, une infirmerie.

Vestiaires

Ils seront divisés en un groupe de vestiaires fillettes et dames et un groupe de vestiaires garçons et hommes. Chaque baigneur aura à sa disposition une armoire-vestiaire de 0,30 par 0,50 m. Celles-ci seront disposées sur deux hauteurs.

Vestiaires fillettes: 8 cabines de déshabillage et 400 armoires; 4 W.-C., lavabos.

Vestiaires dames: 10 cabines de déshabillage et 600 armoires; 8 W.-C., lavabos, 3 douches.

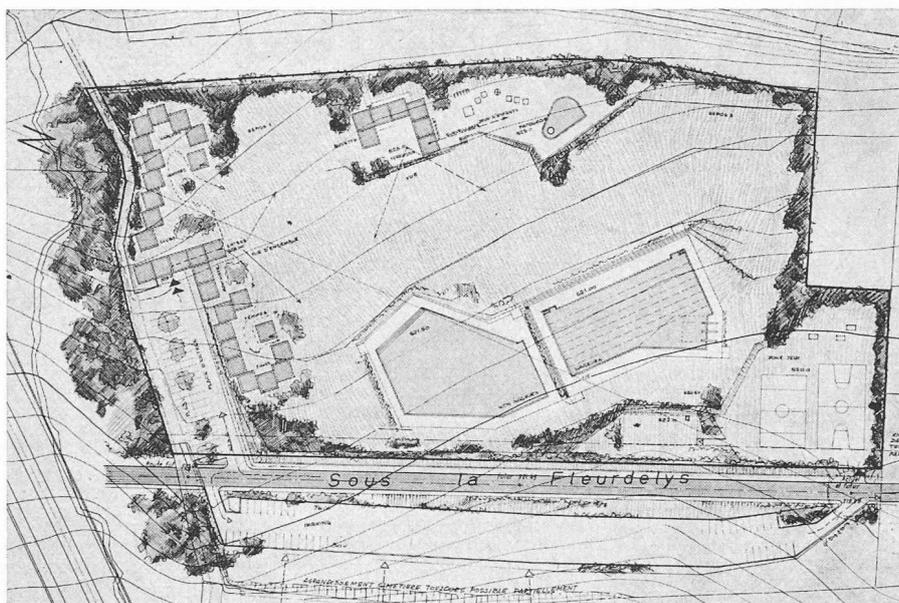
Vestiaires garçons: 8 cabines de déshabillage et 400 armoires; 2 W.-C., 2 urinoirs, lavabos.

Vestiaires hommes: 10 cabines de déshabillage et 600 armoires; 4 W.-C., 4 urinoirs, lavabos, 3 douches.

Suite page 156

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY

1^{er} prix: projet « Kok », à M. Jean-Daniel Urech, architecte EPUL-SIA, Lausanne

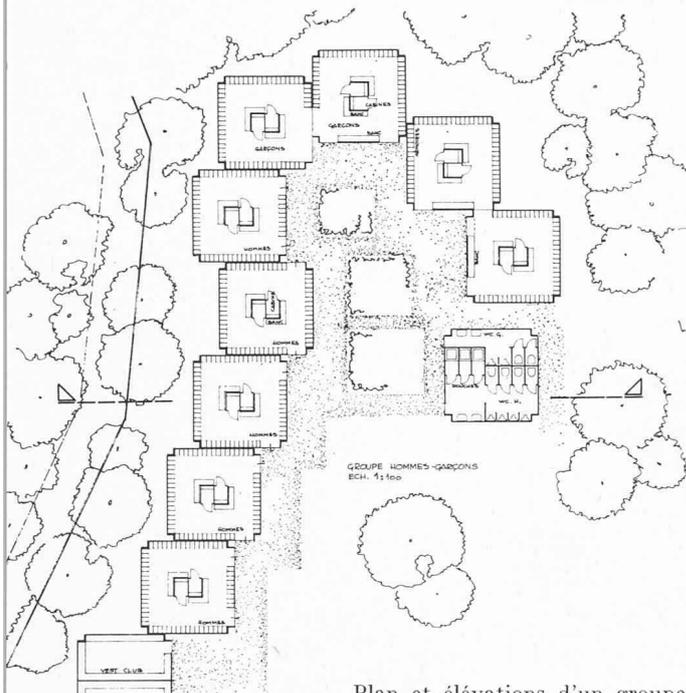


Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

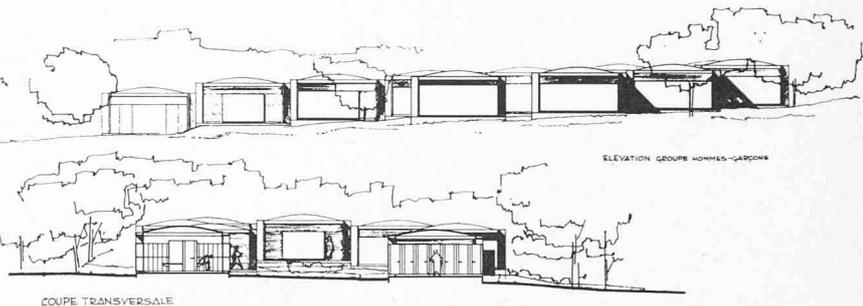
Plan d'ensemble. Echelle 1 : 1000.



CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY



Plan et élévations d'un groupe de vestiaires.
Echelle 1 : 500.



Vue de la maquette.

Critique du jury

L'implantation générale se caractérise par une incorporation des constructions dans le secteur nord-ouest du terrain et à proximité de la forêt, les bassins étant situés dans la partie basse du terrain, légèrement au sud, dans la partie la mieux exposée de la parcelle. Les constructions, formées de juxtaposition d'unités cellulaires type, ne sont pas trop adossées à la masse des arbres et restent judicieusement dissimulées dans de la verdure. Cette solution laisse intacte la majeure partie du terrain sans lui imposer d'aménagements excessifs. Ce parti d'implantation sauvegarde la topographie générale ainsi que les vues et dégagements vers le lac et les Alpes ; il est bien adapté au site.

Les parkings sont situés en aval du chemin des Creuses et sur une placette devant l'entrée. L'accès général est à mi-pente au nord-ouest de la parcelle ; les circuits intérieurs sont très simples et le visiteur trouve rapidement son cheminement vers les vestiaires hommes et femmes (qui sont nettement séparés), vers les espaces de sport, vers la buvette qui est bien rattachée tout en ayant la possibilité d'un accès indépendant. Les jonctions entre les divers éléments de la composition ne présentent pas de difficultés.

La solution adoptée pour les vestiaires est très intéressante ; leur disposition et leur implantation générale sont souples et permettent une réalisation par étapes si cette option s'avère nécessaire. L'aspect extérieur de ces unités de construction doit être très soigné pour que le caractère désiré soit donné à l'ensemble.

La buvette est bien distribuée, sa partie couverte suffisante ; l'extension du service sur la pelouse est facile à réaliser.

Bien composés dans le détail, les jeux d'enfants et la pataugeoire sont à proximité immédiate de la buvette, ce qui permet aux parents une surveillance aisée.

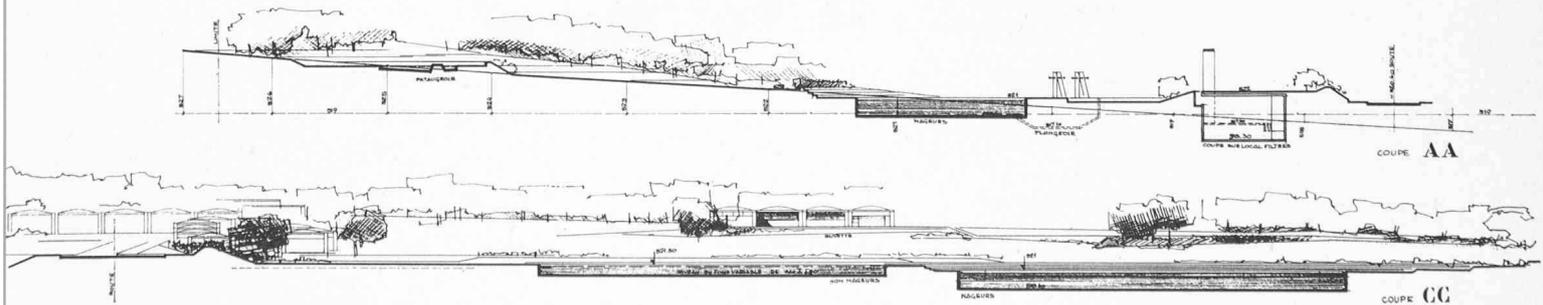
Les deux bassins sont bien groupés dans la partie basse du terrain ; ils épousent les courbes du terrain avec un léger enfoncement du bassin des non nageurs ; l'espace entre les deux bassins mériterait d'être légèrement élargi.

La composition d'ensemble est caractérisée par une disposition très libre par rapport au terrain ; elle épouse les formes naturelles du site. La distribution des divers secteurs est bien étudiée : on remarque que les jeux, les piscines, les espaces de repos sont bien séparés ; ils sont suffisants dans leur développement.

Les enfants, par exemple, ont un emplacement bien défini ; les vestiaires, eux aussi, sont bien groupés tout en s'intégrant par interpénétration aux pelouses. Il faut signaler que, dès l'entrée, les points de vue et les perspectives principales se dégagent clairement aussi bien sur la terrasse de la buvette que sur chacun des secteurs de l'ensemble de l'équipement sportif.

D'une façon générale, toutes les constructions et toute la conception du projet tendent à faire obstacle à la bise ; l'auteur a prévu des ceintures de verdure pour abriter les zones de repos ; la vue sur les constructions urbaines dans la direction sud-est est masquée par un aménagement de verdure ; l'insolation est favorable.

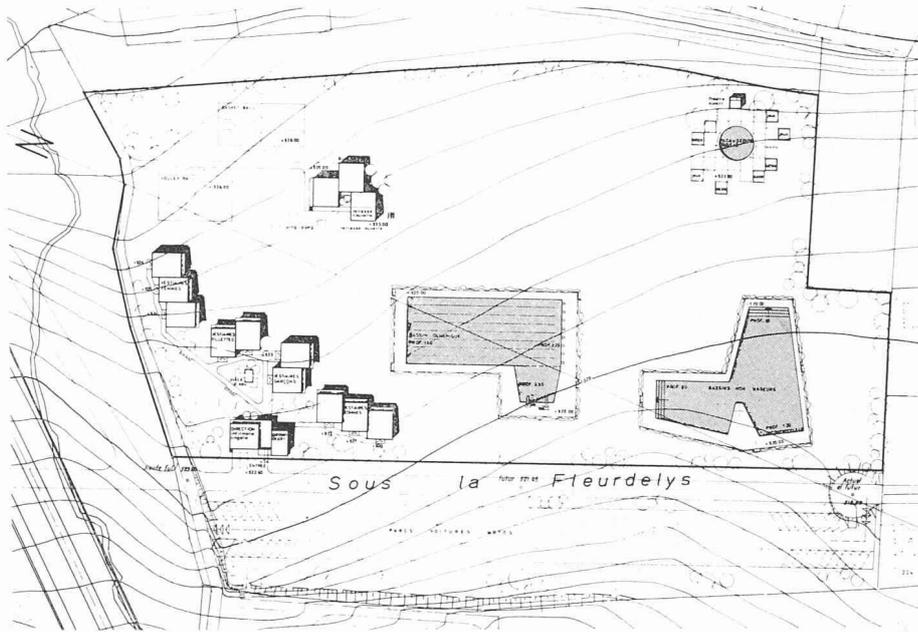
Cette proposition conçue à partir d'unités type de construction, harmonieusement groupées, implique une économie aisée.
Cube : 6590 m³.



Coupes générales. Echelle 1 : 1000.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY

2^e prix: projet « Piscus », à M. Gérard Wurlod, architecte EPF-SIA, Pully



Plan de situation.
Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

Les bâtiments sont situés dans le secteur ouest du terrain, alors que les bassins sont placés dans la zone sud ; ils sont légèrement abaissés par rapport au sol naturel. La buvette sépare les bassins des terrains de jeux ; elle est en position dominante. L'isolation est favorable. La composition s'intègre bien dans le terrain, les mouvements de terre sont modérés.

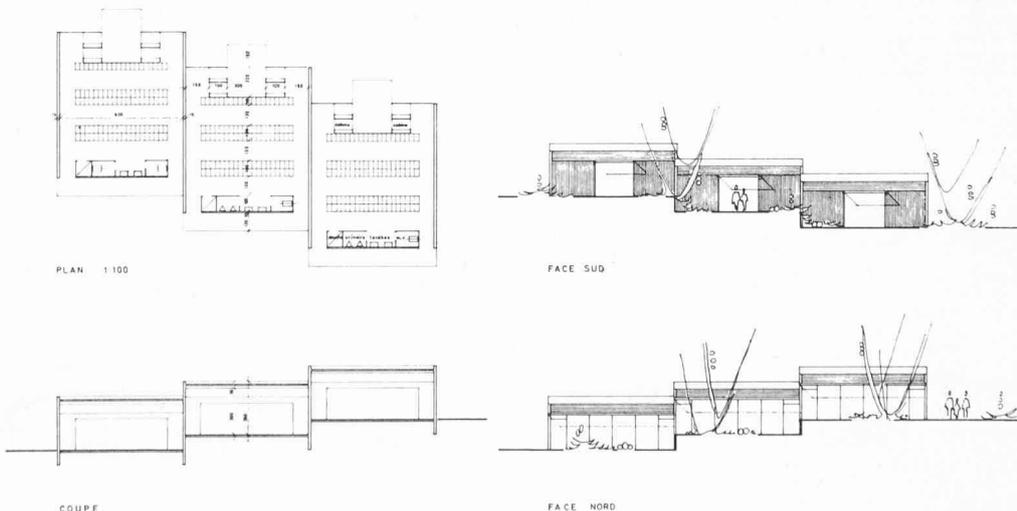
La sortie du parking est mal définie. Le circuit piétons est bien séparé du circuit automobiles. La position de l'entrée est bonne, tout en étant étriquée et proche du chemin des Creuses.

Le circuit « vestiaires-bassins » est bien conçu : séparation marquée entre « pieds chaussés » et « pieds nus ». Les relations piscines - buvette - vestiaires - emplacements de jeux sont convenables. Depuis l'entrée, le cheminement des non-baigneurs vers la buvette n'est pas indiqué. La pataugeoire et les jeux d'enfants sont trop isolés ; néanmoins, cette disposition apporte un certain intérêt dans cet angle de la parcelle.

L'organisation des différents services est bien conçue ; l'espace entre les deux bassins est pratique et franc ; la forme du bassin non-nageurs est judicieuse, bien adaptée à l'éducation des élèves nageurs. Les plongeurs, par contre, sont mal orientés. Cependant, le bassin des non-nageurs est un peu éloigné du centre du terrain. Le groupement des vestiaires avance trop dans la direction des bassins : il rétrécit le panorama et masque la vue sur le fond du lac et le Jura. L'architecture, comme l'aspect des façades, manquent d'intérêt ; divers détails d'équipement et d'aménagement des plantations mériteraient d'être développés, cela en particulier autour des bassins et dans le secteur d'accès aux vestiaires, composé un peu arbitrairement.

Ce projet est économique ; il ne pose pas de problèmes coûteux de structure ou de terrassements ; sa réalisation par étapes est possible.

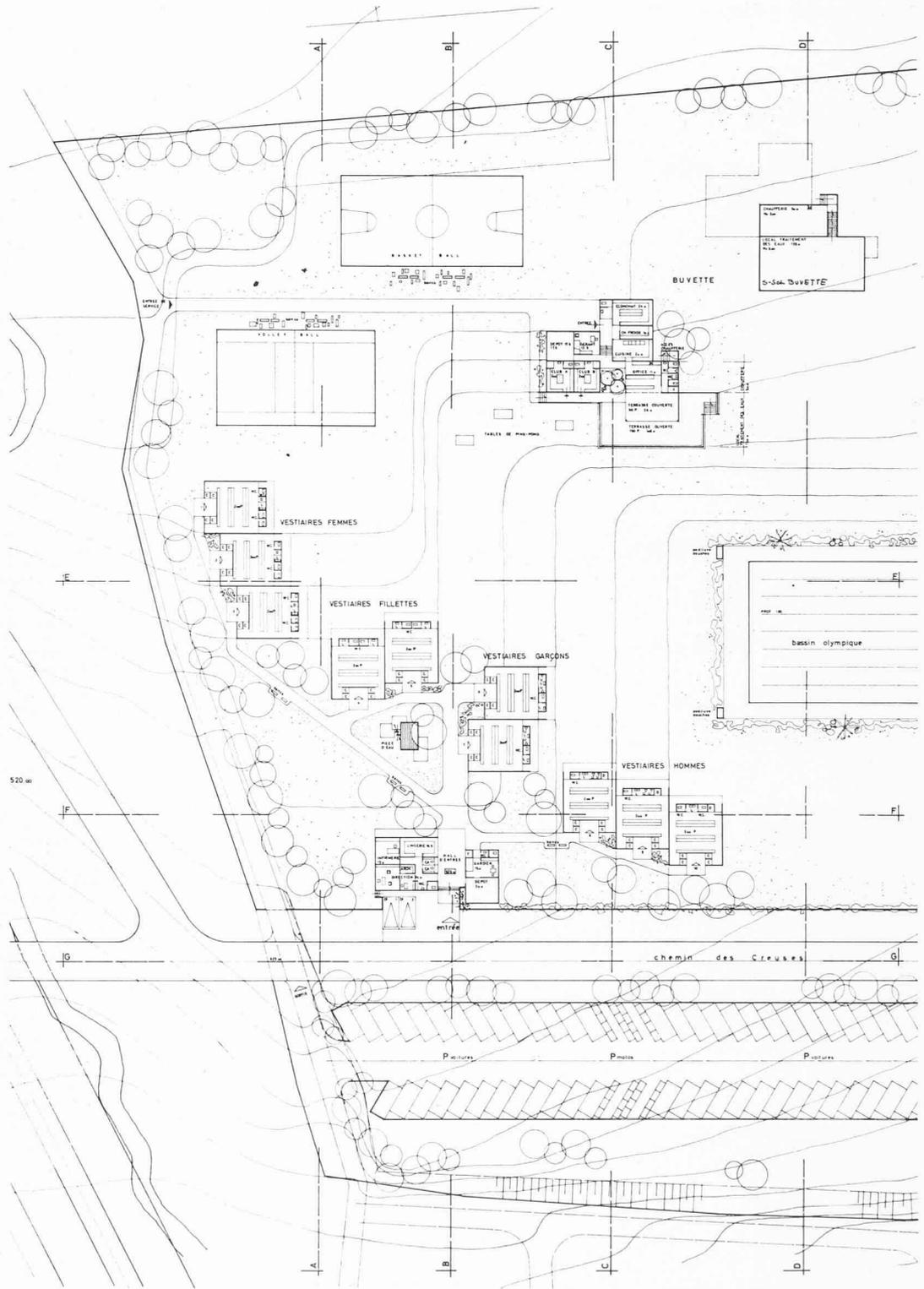
Cube rectifié : 6937 m³.



Plan détaillé d'un groupe de vestiaires.

Echelle 1 : 500.

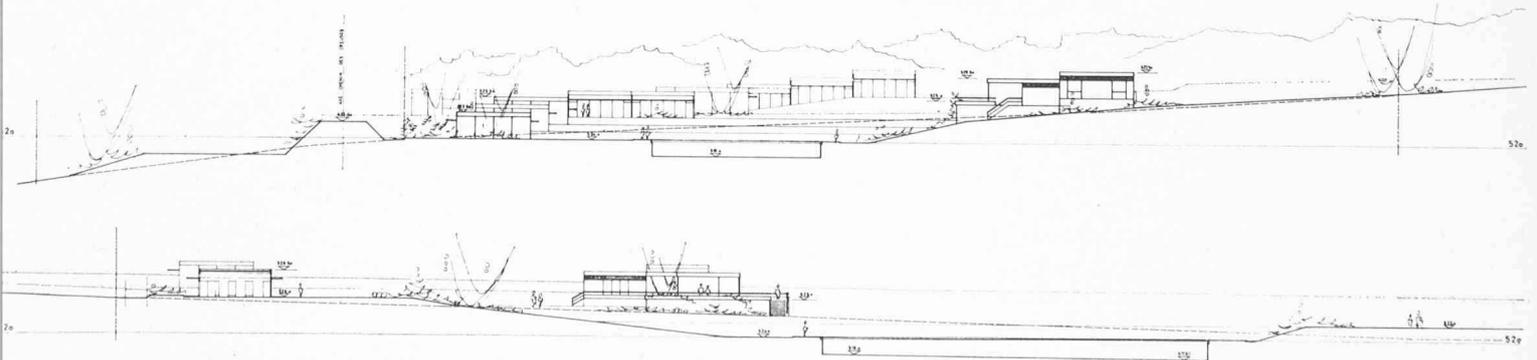
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY



Plan d'ensemble
du groupement
vestiaires.

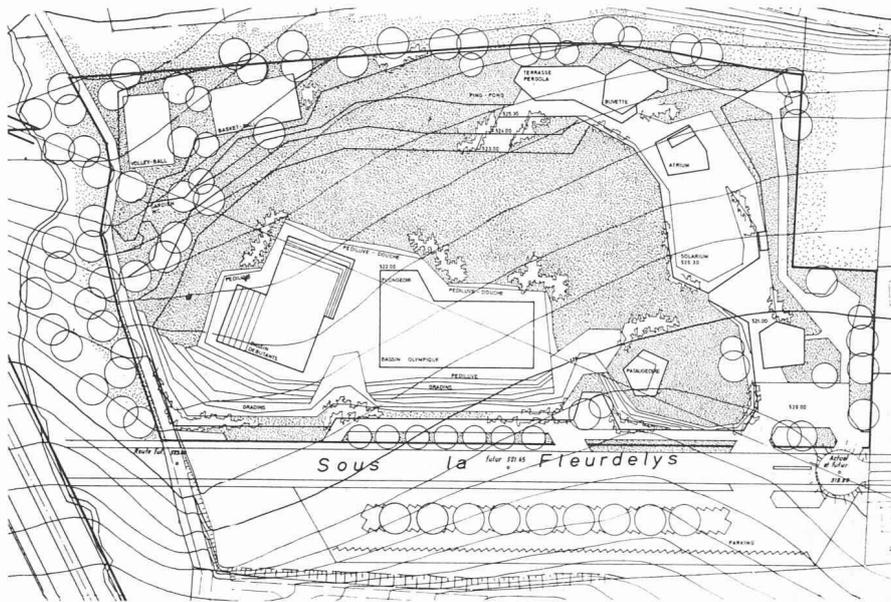
Echelle 1 : 1000.

Coupes générales
est-ouest (D) et
nord-sud (E).



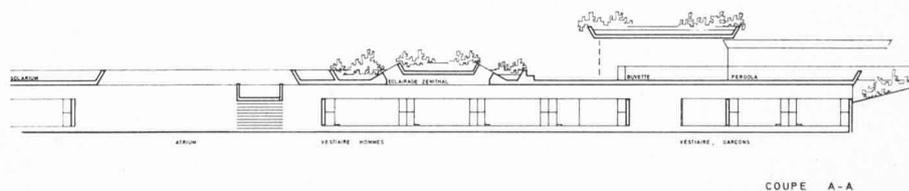
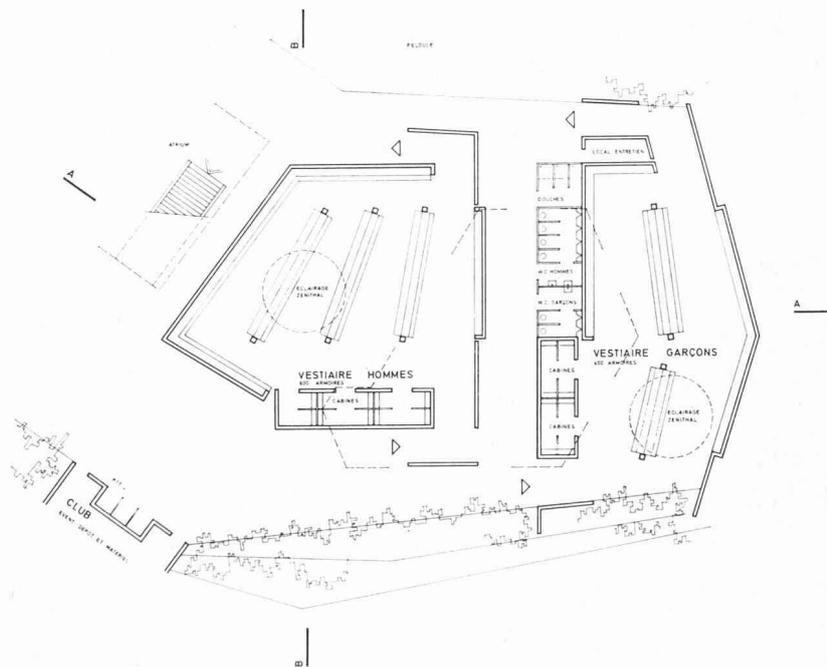
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY

3^e prix: projet « Pirol », à M. Frédéric Brugger, architecte FAS-SIA, Lausanne



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Plan et coupe des vestiaires hommes. Echelle 1 : 500.



Critique du jury

Implantés légèrement à l'ouest, dans la partie inférieure de la parcelle, les bassins sont composés en prolongement l'un de l'autre. Ils sont protégés de la route par des gradins à contre-pente de l'inclinaison générale du terrain. Côté ouest, la composition d'ensemble s'appuie sur la forêt naturelle et, côté est, sur le secteur « entrée, services, buvette » dont les constructions forment un écran à la zone d'habitation.

La composition des parkings et des accès vers l'entrée est étudiée avec beaucoup de soin au point de vue des circuits et du stationnement. Cette solution, très élaborée, est néanmoins onéreuse à l'échelle de la réalisation de cet équipement sportif.

L'accès principal, situé à l'angle sud du terrain, est favorable par rapport à l'agglomération de Prilly. Le développement des circuits vers les vestiaires hommes - femmes - enfants, vers la buvette et vers les bassins est ample et bien sélectif. La disposition et l'organisation des divers secteurs de la composition d'ensemble proposent un déroulement des circulations très naturel, harmonieux et varié.

Le détail des vestiaires et des sanitaires est bien pensé. On apprécie particulièrement la diversité des espaces créés par le jeu des volumes. Les dégagements et les distances entre casiers sont surdimensionnés. La buvette s'intègre avec nuances en transition entre les zones construites (vestiaires) et les zones de pelouses. La position du solarium prolonge la terrasse de la buvette; par sa forme et son orientation, il ponctue et termine la composition d'ensemble d'un élément architectural marquant. La forme et la disposition nuancées des bassins s'intègrent dans le mouvement subtil recherché pour les aménagements de ce centre sportif. La salle de traitement des eaux et la chaufferie sont prévues sous le monticule proposé entre les deux bassins, au droit du chemin des Creuses.

La situation des terrains de sports dans l'angle nord du terrain n'est pas favorable.

Dans l'ensemble, cette composition est remarquable par son unité, par la recherche d'orientations variées pour les divers secteurs, ce qui tend à créer pour ce centre de loisirs un lieu qui prend une valeur de convergence et de réceptacle au milieu de la déclivité générale qui caractérise les coteaux de l'ouest lausannois.

Compte tenu des données du programme insistant sur l'économie du projet, on déplore que la réalisation d'un tel ouvrage entraîne un coût de construction trop élevé.

Cube rectifié :	12 897 m ³
+ estimation pour station de traitement et chaufferie	1 200 m ³
Total	14 097 m ³

Coupe longitudinale d'ensemble.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY

4^e prix: projet « Coquelicot », à M. François Guth, architecte EPF-SIA, Lausanne

Critique du jury

Les bassins sont implantés au centre géométrique du terrain disponible; le secteur « accès - vestiaires - buvette », situé en haut de la parcelle, dans l'angle nord-est du terrain, domine la composition d'ensemble.

La proposition des parkings en peigne, en aval du chemin des Creuses prolongé, est valable.

L'accès par l'angle nord du terrain est excentrique par rapport à l'agglomération de Prilly. L'aménagement d'une grande allée, depuis le chemin des Creuses prolongé jusqu'à l'entrée, est excessif; il n'est pas à l'échelle du piéton. Depuis l'entrée, les accès vers les vestiaires sont très directs. L'absence de cheminements obligés vers les bassins est favorable pour une libre occupation ou affectation des pelouses. En revanche, l'accès à la buvette, uniquement par escaliers (éventuellement au travers des solariums sur les vestiaires), ne convient pas à ce type de circulation, qui doit être moins concentré.

La conception des vestiaires est efficace et rationnelle; par rapport à l'entrée, on peut critiquer néanmoins la promiscuité des circulations entre femmes et hommes. L'organisation des solariums sur les vestiaires est très valable par rapport à l'ensoleillement, à la vue et à la bise dès que l'arborisation du nord-est de la parcelle sera suffisamment dense.

La buvette, traitée comme un comptoir, est acceptable. La terrasse qui la prolonge est insuffisamment développée: son utilisation est limitée en cas d'affluence, à moins d'exploiter les solariums. Elle manque de contact direct avec le sol naturel et ne possède aucune zone tranquille en dehors des circulations.

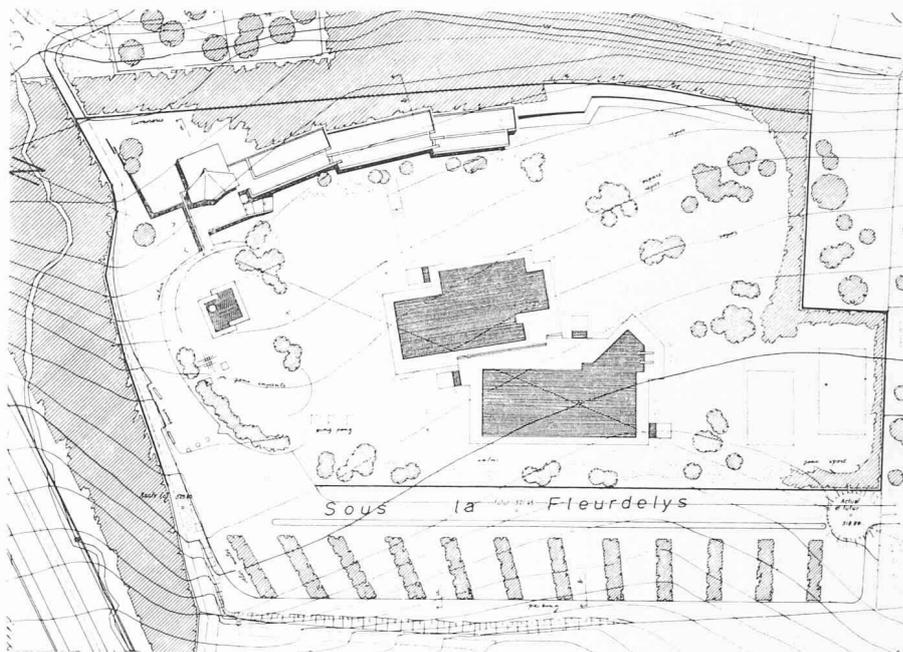
Le groupement des deux bassins est peu cohérent; on ne comprend pas le pourquoi de leur imbrication, tant sur le plan des formes que sur le plan fonctionnel. L'organisation du secteur des enfants est un peu sommaire; la position des terrains de sports est bonne.

La composition d'ensemble est intéressante par rapport aux voies, aux vues, à l'ensoleillement. Cependant les terrains de jeux pour enfants étant très proches de l'entrée, on aboutit à une trop grande concentration d'activités dans l'angle nord-est.

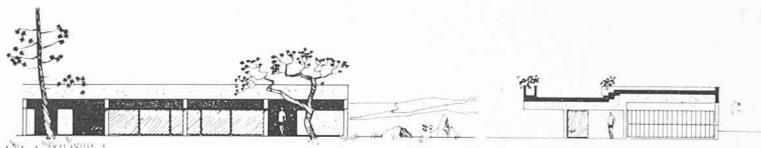
Depuis la terrasse de la buvette, la vue sur le front du lac est bonne, mais celle sur le fond du lac et le Jura est masquée par les grands arbres du vallon qui forment un écran côté ouest; le secteur de jeux des enfants est situé à une trop grande proximité de ces arbres.

La proposition est économique au point de vue de la réalisation.

Cube rectifié: 8731 m³.

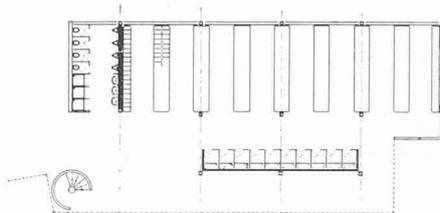


Plan de situation.



Plan de détail des vestiaires.

Echelle 1 : 500.



Suite de la page 149

Deux vestiaires pour clubs, chacun environ 20 m². Un dépôt matériel et local gardien, avec W.-C., environ 40 m². Local traitement des eaux, hauteur env. 6 m., environ 150 m².

Une buvette, avec les services nécessaires, environ 150 m². Emplacement pour environ 200 personnes en plein air et 50 personnes sous couvert.

Parking pour 200 voitures.

Jeux

Un terrain de basket-ball, un de volley-ball, trois tables de ping-pong, jeux de sable et jeux d'enfants à proximité de la pataugeoire.

Extraits du rapport du jury

Le jury s'est réuni les 26 et 27 juin, puis le 3 juillet 1967, dans la Grande Salle de Prilly, où sont exposés les projets.

Il est composé de: MM. William Baier, municipal, directeur des Travaux de la commune de Prilly; Paul Mermoud, président de la Société coopérative de la piscine; Jacques Favre, architecte, à Lausanne; Arthur Lozeron, architecte, à Genève; Marcel Maillard, architecte, à Lausanne.

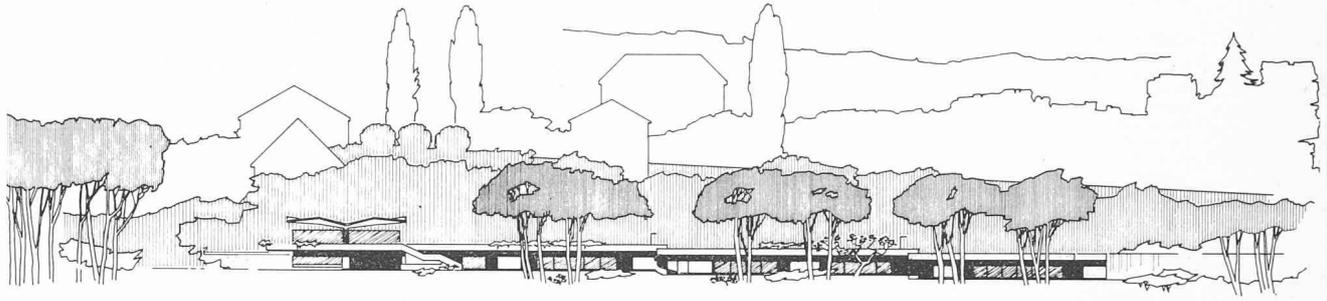
Suppléants: MM. Henri Monod, ingénieur, à Prilly, et Jean-Pierre Zollinger, maître de sports, à Prilly.

36 projets ont été remis à l'Administration communale de Prilly dans les délais prévus par le règlement, et vérifiés par le Service technique de la commune. Le jury fait un tour général des projets et procède à un premier tour d'élimination au cours duquel ont été éliminés, pour insuffisance générale, deux projets.

Au cours du deuxième tour, il élimine 14 projets qui accusent des insuffisances de composition générale tant dans l'implantation que dans l'organisation intérieure.

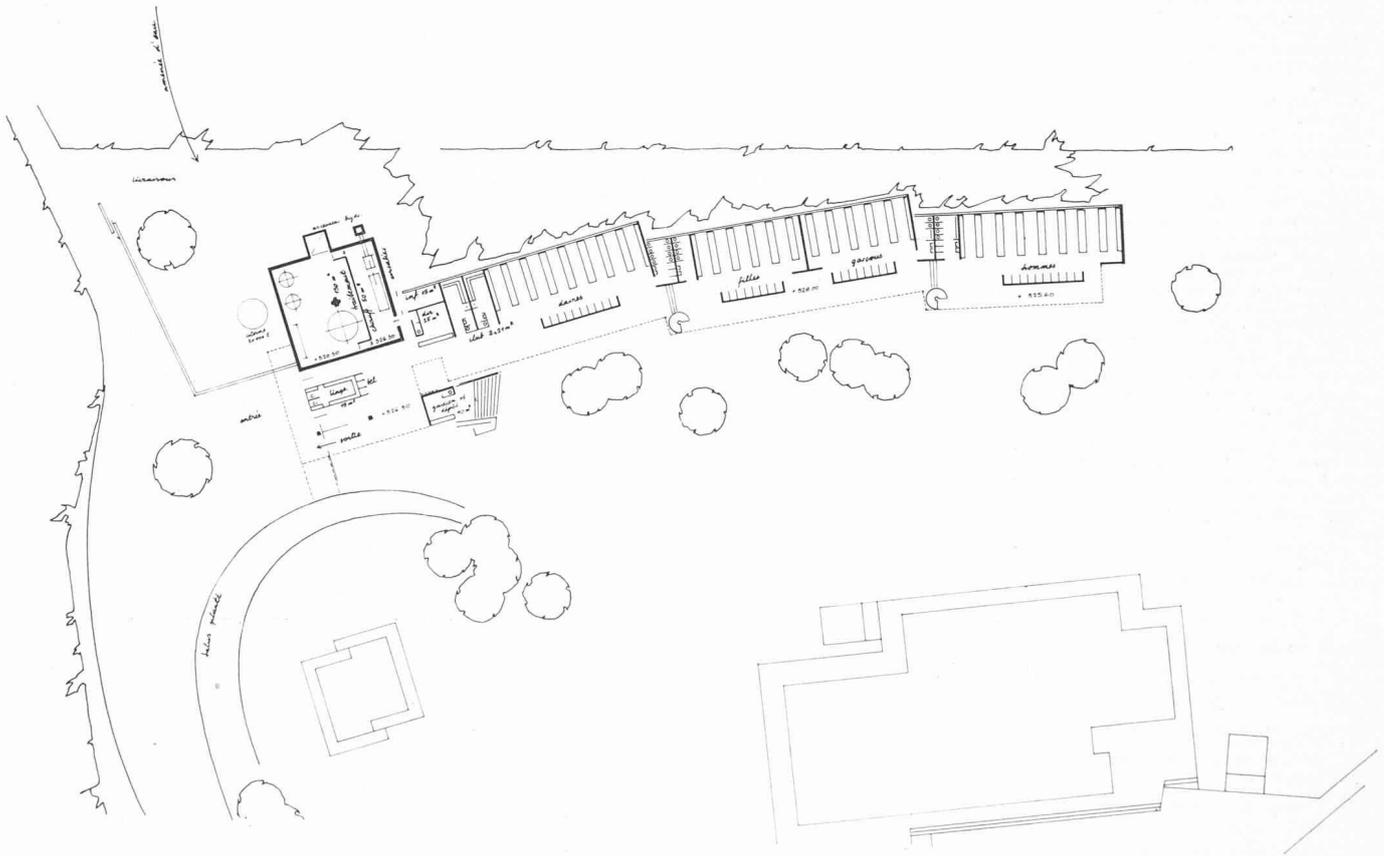
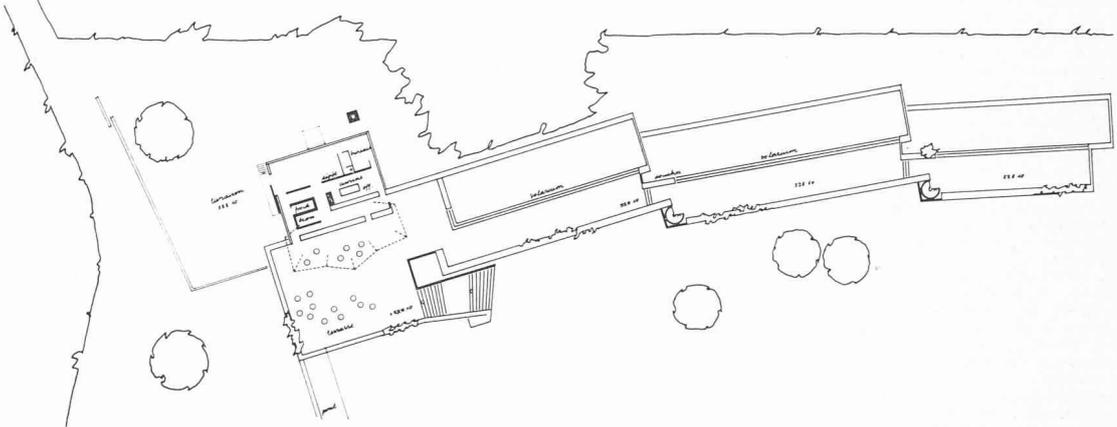
Suite page 158

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY

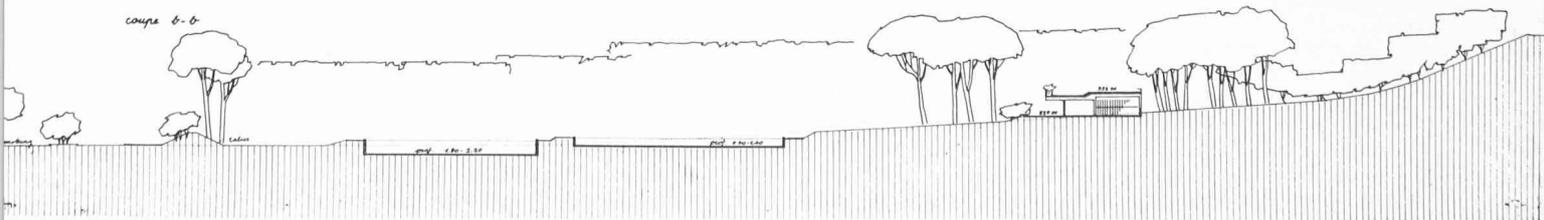


Plan au niveau de la buvette.

Plans d'ensemble niveau vestiaires
Echelle 1 : 4000.



coupe 6-6



Coupe transversale d'ensemble.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, A PRILLY

5^e prix: projet « Polo », à MM. Fonso Boschetti, architecte SIA, et Eric Delapraz, architecte EPUL, Epalinges

Critique du jury

L'implantation générale des constructions et des bassins est caractérisée par la recherche d'une disposition selon la plus grande longueur de la parcelle. Dans une composition et une articulation intéressantes, les bassins occupent l'axe central du terrain; on note le dénivellement entre bassins et surtout la passerelle intermédiaire qui présente un intérêt plastique réel. Toutefois, cette passerelle est susceptible de présenter des inconvénients d'ordre pratique, voire des dangers.

Le parking est bien développé, mais il implique une solution discutable en ce qui concerne tout au moins la partie amont de la route future. Les circuits intérieurs sont bien compris. Il faut cependant remarquer que, depuis l'entrée, les non baigneurs devront circuler devant les cabines et à travers la pelouse pour atteindre la buvette. D'une façon générale, et par le fait précisément des grandes dimensions, la circulation sur le terrain est malaisée.

Bien qu'articulé en deux masses, le bâtiment d'entrée - vestiaire est trop développé et ferme l'horizon du côté lac, même s'il fait écran aux cimetières. La façade côté bassins sera dans l'ombre la plus grande partie de la journée; les entrées et les accès sont exposés à la bise. Les vestiaires sont trop développés et il y a perte de place; leur toiture n'est pas aménagée en solarium.

L'emplacement de la buvette est excentrique; ses prolongements ne dominent pas suffisamment les zones animées de la composition; située un peu en contrebas, elle s'ouvre plutôt en enfilade sur les vestiaires, ses dégagements sont limités du côté de la forêt.

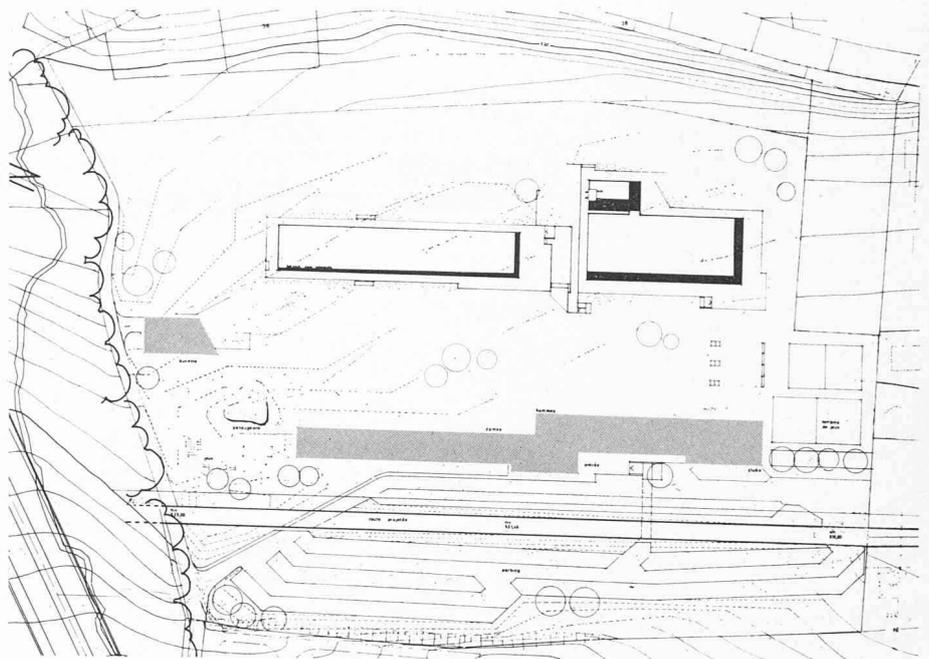
La pataugeoire est judicieusement placée.

La proposition en rectangle très allongé du bassin des non nageurs est intéressante car, dans une forme simple, elle offre l'avantage de permettre une utilisation très favorable des rives pour la formation du nageur. Le plongeur est bien conçu.

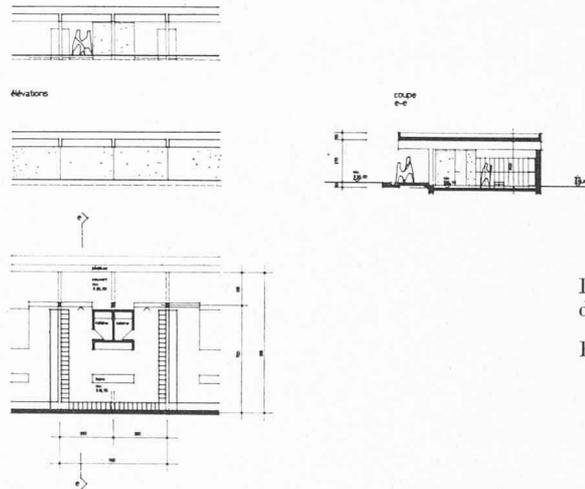
La composition d'ensemble est caractérisée, comme le dit l'auteur, par un élément central de grande dimension, ce qui — à certains égards — la rend satisfaisante. En revanche, bien que situé en contrebas du terrain, le bâtiment des vestiaires fermera la composition côté lac, et cela par une masse architecturale sévère du fait du non aménagement des toitures et des bâtiments de vestiaires. On peut noter également que la composition d'ensemble, particulièrement au droit du bassin olympique, n'est pas suffisamment fermée par rapport à la zone résidentielle au sud-est du terrain.

Le système de construction est économique.

Cube rectifié : 9251 m³.



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.



Détail montrant l'aménagement d'une travée de vestiaires.

Echelle 1 : 500.

Suite de la page 156

Le jury décide ensuite d'examiner les projets selon les critères suivants :

1. Implantation générale sur le terrain.
2. Accès et parkings; circuits vers les vestiaires, les piscines, la buvette.
3. Organisation en plan des vestiaires, des piscines, de la buvette.
4. Composition d'ensemble.
5. Economie.

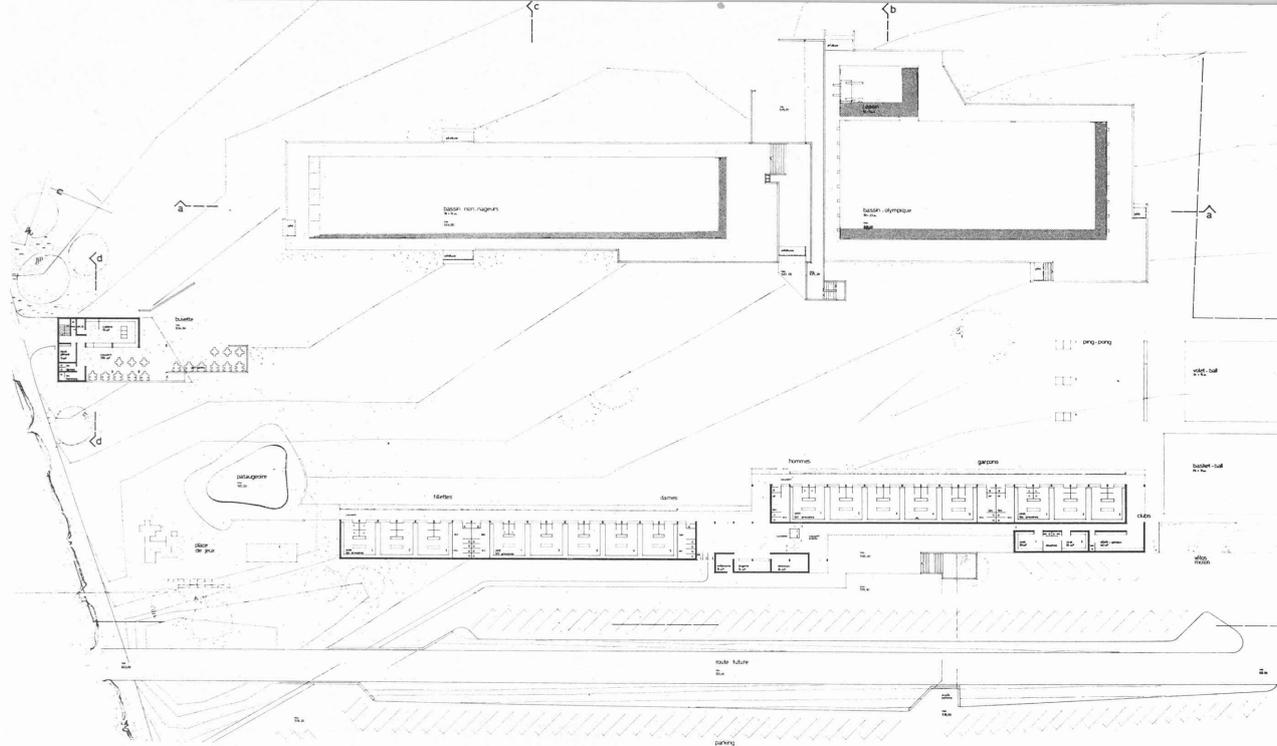
Il procède alors à une étude détaillée des projets restants et y élimine, au troisième tour, des projets qui, quoique démontrant des qualités certaines dans l'organisation, ne répondent pas d'une manière satisfaisante aux critères ci-dessus. (Une critique sommaire de ces projets figure dans le rapport du jury.)

Restent alors en présence huit projets pour lesquels le jury procède à une critique détaillée.

Ensuite il procède à une visite de tous les projets présents au jugement, et il établit le classement des projets restant en présence en attribuant à l'unanimité les rangs et les prix suivants :

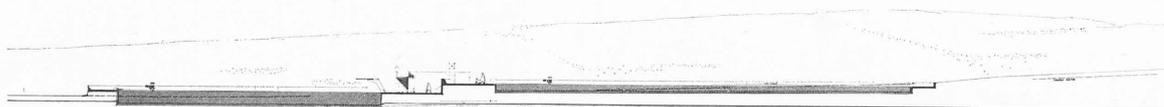
1 ^{er} rang :	projet n° 1, « Kok »,	Fr. 4000.—
2 ^e rang :	» n° 33, « Piscus »,	» 3100.—
3 ^e rang :	» n° 13, « Pirol »,	» 3000.—
4 ^e rang :	» n° 9, « Coquelicot »,	» 2100.—
5 ^e rang :	» n° 19, « Polo »,	» 2000.—
6 ^e rang :	» n° 22, « Noé I »,	—
7 ^e rang :	» n° 36, « Tri »,	—
8 ^e rang :	» n° 11, « Crawl »	—

Le jury déclare que le premier prix justifie à son auteur l'attribution du mandat d'exécution. Il se plaît à reconnaître l'effort fourni par les concurrents et apprécie la forte proportion de projets de qualité.



Plan d'ensemble.

Coupe longitudinale.



Coupe transversale.
Echelle 1:1000.

